



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL N°3

RH

**MOIS DE
MARS 2022**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
TOME SPECIAL RH
MARS 2022**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES HUMAINES.

- Arrêté n°2022-6516 en date du 10 mars 2022 d'abrogation portant nomination et délégation de signature de Madame Laetitia PEKLE Directrice Générale des Services par intérim.....p3

ARRETE N° 2022-6516

D'ABROGATION PORTANT NOMINATION ET DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME LAETITIA PEKLE DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES PAR INTERIM

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU le code général des collectivités territoriales, 3^{ème} partie livre 2 titre 2 et 4^{ème} partie livre 4 titre 2 ;
- VU le code général de la Fonction Publique, notamment ces articles L.412-5 et L.412-7 ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, livre II et III ;
- VU la délibération n° 21-117AC relative à l'élection des membres du Conseil exécutif de Corse et de son Président en date du 1^{er} juillet 2021 ;
- VU la délibération portant délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président en date du 22 juillet 2021 ;
- VU l'organigramme de la Collectivité de Corse approuvé lors du comité technique du 28 janvier 2019;
- VU l'arrêté portant organisation des services n° 2020-12270 du 02 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 26 octobre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 novembre 2020 ;
- VU le comité technique du 11 janvier 2021 ;
- VU le comité technique du 19 février 2021 ;
- VU le comité technique du 09 avril 2021 ;
- VU le comité technique du 07 mai 2021 ;
- VU le comité technique du 09 décembre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2022-2006 en date du 27 janvier 2022 portant nomination de madame Laetitia PEKLE en qualité de Directrice Générale des Services par intérim jusqu'au 30 juin 2022 ;

VU l'arrêté 2022-2307 en date du 02 février 2022 portant délégation de signature de madame Laetitia PEKLE Directrice Générale des Services par intérim ;

SUR la proposition de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Abroge l'arrêté n°2022-2006 en date du 27 janvier 2022 portant nomination de madame Laetitia PEKLE en qualité de Directrice Générale des Services par intérim jusqu'au 30 juin 2022.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté 2022-2307 en date du 02 février 2022 portant délégation de signature de madame Laetitia PEKLE Directrice Générale des Services par intérim.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président du Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse.

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Date

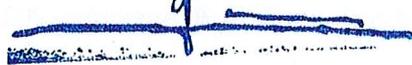
Signature

AIACCIU, U 10/03/2022

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMIONI



LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECUEIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1